



Délibération 2018-158 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

Objet : Tableau des emplois – Lecture publique - Modification de l'emploi de coordinateur du réseau de lecture publique à temps complet

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui fixe que les emplois de chaque collectivité ou établissement nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération 2015-009 du 5 février 2015 créant au tableau des emplois de l'intercommunalité un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine (filiale culturelle) et autorisant le recrutement sur ce poste d'un agent titulaire ou contractuel chargé de l'animation du réseau de lecture publique et du développement des projets et des manifestations intercommunales autour du livre et de la lecture.

Monsieur le Président précise également que la délibération n° 2018-086 du 19 juin 2018, était venue modifier la délibération n° 2015-009 en autorisant à compter du 1er juillet 2018 le recrutement d'un agent relevant du cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B) sans distinction de grade devant la difficulté rencontrée pour recruter ce personnel.

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que, malgré cette ouverture à l'ensemble des agents relevant de ce cadre d'emplois, la procédure de recrutement est restée infructueuse jusqu'à ce jour.

Monsieur le Président propose de modifier à nouveau cet emploi permanent de coordinateur du réseau de lecture publique à temps complet en ouvrant le poste de façon plus large au grade de Bibliothécaire Territorial, classé en catégorie A, relevant de la filière culturelle et du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, permettant un plus large éventail de choix en cas de recrutement.

La fonction tout comme les missions du coordinateur du réseau de lecture publique à temps complet restent inchangées, compte tenu des responsabilités déjà exercées, telles que décrites dans la délibération n° 2015-009 du 05 février 2015 et consisteraient à assurer l'animation du réseau des bibliothèques du territoire et de développer des projets et des manifestations intercommunales autour du livre et de la lecture de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de modifier à compter du 1er janvier 2019 la délibération 2015-009 du 5 février 2015 créant l'emploi permanent à temps complet de coordinateur du réseau de lecture publique en autorisant le recrutement d'un agent relevant du cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux, au grade de Bibliothécaire Territorial, classé en catégorie A (filière culturelle) ;
- d'approuver la proposition de rémunération de l'agent calculée par référence à la grille du grade de recrutement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
- de procéder aux mesures de publicité liées à la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée en cas d'incapacité à recruter un agent titulaire ou stagiaire de la fonction publique territoriale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent.

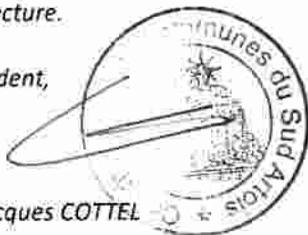
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 décembre 2018 et transmission
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2018-158 du 17/12/2018

Resources Humaines - Modification
Emploi Coordinateur Lecture Publique